

## Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels

### Demande de délivrance d'une garantie de restitution

La Collection Oskar Reinhart «am Römerholz» (Winterthur) a présenté, conformément aux art. 10 et 11 de la loi fédérale du 20 juin 2003 sur le transfert international des biens culturels (RS 444.1) et à l'art. 7 de l'ordonnance y relative du 13 avril 2005 (RS 444.11), la demande de délivrance de garantie de restitution suivante:

- A. Nom et adresse des institutions prêteuses:
- The Courtauld Institute of Art, Somerset House, Strand, London WC2R 0RN, United Kingdom
  - Galerie B. Weil Ltd., 54 Wildwood Road, London NW11 6UP, United Kingdom
  - Abbaye de Flaran, 32310 Valence-sur-Baïse, France
  - The Museum of Fine Arts, 1001 Bissonnet, Houston, Texas 77005, USA
  - The Morgan Library & Museum, 225 Madison Avenue, New York, NY 10016-3405, USA
  - Museum of Fine Arts, 200 North Boulevard, Richmond, VA 23220-4007, USA
  - National Gallery of Art, 2000B South Club Drive, Landover, MD 20785, USA;
- B. Description du bien culturel: cf. annexe<sup>1</sup>;
- C. Indication la plus précise possible de la provenance du bien culturel: cf. annexe<sup>1</sup>;
- D. Date prévue de l'importation temporaire du bien culturel en Suisse: 20 janvier 2015;
- E. Date prévue de l'exportation du bien culturel hors de Suisse: 7 juillet 2015;
- F. Durée de l'exposition: du 20 février 2015 jusqu'au 7 juin 2015;
- G. Durée demandée pour la garantie de restitution: du 20 janvier 2015 jusqu'au 7 juillet 2015.

Service spécialisé transfert international des biens culturels, Office fédéral de la culture, Hallwylstrasse 15, 3003 Berne.

Les oppositions contre la délivrance d'une garantie de restitution doivent être déposées dans un délai de 30 jours à partir de la date de publication auprès du service spécialisé.

21 octobre 2014

Office fédéral de la culture:

Service spécialisé transfert international des biens culturels

<sup>1</sup> La demande (et son annexe) sont disponibles sur le site de l'Office fédéral de la culture ([www.bak.admin.ch/kgf](http://www.bak.admin.ch/kgf), rubrique «Garantie de restitution pour les musées»); elles peuvent encore être retirées auprès de l'Office fédéral de la culture, Hallwylstrasse 15, 3003 Berne.